

DEPOSITION L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLUi du VAL DE VIENNE

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Ayant pu consulter, non dans son ensemble car il faudrait des mois, quelques documents soumis à enquête, il apparaît bien navrant que **beaucoup de faits soient traités à la légère**, tant par les élus que par les bureaux d'études.

En effet, **le document général n'est que l'addition des PLU communaux** qui, même s'ils présentent une légende homogène, ne répondent pas documentairement aux informations qui devraient figurer.

Par exemple, comparez vous-mêmes, la partie qui couvre la commune de Sainte-Maure et celle qui couvre ASSAY. Sur la première, vous pourrez mesurer avec quels détails figurent les objets, les précisions parcellaires, mais surtout les contenus. Par exemple, les grandes haies, ainsi classifiées sur le PLU, figurent parmi les objets d'urbanisme intégrant du paysage, démarche vertueuse. Mais maints d'autres détails participent à cette qualité (distinction entre bois, espaces classés, EBC, etc.).

Sur ASSAY, un des plus grands étangs de Touraine, site ZNIEFF, qui a fait l'objet de maints soutiens publics, n'apparaît même pas es-qualité... il se perd au sein des zones N, comme un vulgaire boisement. Aucune approche qualitative qui répondrait un tant soit peu à la légende détaillée qui accompagne la carte.

Ce travail « à la petite semaine » ne permet donc pas d'approuver ce PLUi : il n'y a pas eu « homogénéisation » de la donnée. Ici, les EBC figurent, là ils sont ignorés. Les éléments de protection du paysage général n'apparaissent pas qui peuvent aussi offrir des contraintes fortes (périmètres des sites inscrits, par exemple, qui justifieraient certains débords, par ailleurs). Qu'on ne dise pas que ce genre de détail alourdirait le document, puisque par exemple, figure bien en « négatif » la zone militaire du Ruchard et autres petits détails « zone ENR, Nh (qui est d'une ambiguïté déconcertante), N ep, etc.....Et sur Sainte-Maure ce travail a bien été réalisé.

Mais encore, **des négations flagrantes sautent aux yeux**. Il est bien convenu que les SRCE, établit à 150 km de là, à vol d'oiseaux par l'administration orléanaise, soient ajustées à l'échelle du territoire. Or, pour un secteur que je connais bien, la vallée de la Manse, que nous avons étudié, il est plus que surprenant que la TVB, classée en simple zone N, s'interrompe brutalement et sans justification, à 500m de sa confluence avec la Vienne, alors

que **la continuité écologique fait partie aujourd'hui des principales attentions à avoir envers l'environnement.**

Des approches de ce genre qui sont loin d'être des détails territoriaux, ne peuvent être ainsi ignorées.

Je pourrais aussi regretter que ne soit **pas distingué les différents niveaux d'investissements agricoles.** On comprend bien que les plans ne peuvent pas tout détailler, mais il n'est pas identique d'impacter des zones agricoles en culture annuelle et des zones viticoles, de plus affectées de valeurs collectives quand elles sont en AOC. Ce n'est pas le même degré de classement qui peut répondre à cette incidence territoriale : on sait fort bien distinguer des zones urbaines, pourquoi ne pas faire figurer les aires AOC, reconnues et richesses économiques d'un territoire au même titre qu'une zone d'activité ou commerciale. De plus, dans ce cas précis, **la zone n'est pas déplaçable,** contrairement à une zone d'activités ou d'habitats.

Pour toutes ces imprécisions qui seront fatalement source de conflits sociaux et économiques à terme ; pour la non reconnaissance des espaces d'intérêt écologique, à une époque où la biodiversité est en danger et figure dorénavant **attachée à la Constitution Française** comme élément majeur ; **pour le respect du bien commun,** des hommes et de l'environnement, **je vous demande de ne pas approuver ces documents hétérogènes en l'état.**

Vous remerciant de votre attention.

JD BOUTIN, conseiller technique de la SEPANT et membre de la CDPENAF.

NB : Je soutiens par ailleurs le positionnement de l'association bouchardaise contre la déviation de l'Île Bouchard : une ineptie totale dans une époque où il faut modifier nos comportements routiers et en rapport avec tous les « grands » discours sur la transition énergétique. Finalement ne serait-ce que des discours ? On peut le craindre.